

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Madame Ghislaine VERKEN - Adjointe au maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY -Adjointe au maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Nicolas THOMAS)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)

- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Delphine GENESTE

Délibération CA-2024-19

Séance du 25 Juin 2024

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION EN MATIERE D'ARCHIVAGE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.452-40,

Vu la délibération n°28-2019 du 3 octobre 2019 définissant le tarif des interventions de l'archiviste,

Vu la délibération CA-2022-17 du 21 juin 2022 déterminant un tarif à la demi-journée,

Vu la délibération CA-2023-40 révisant la tarification de la mission d'archivage et créant une nouvelle prestation,

Considérant que la convention type pour la prestation d'archivage nécessite d'être adaptée compte tenu de l'évolution des missions proposées et des tarifs d'intervention,

Considérant que le projet de convention intègre notamment la création de missions spécifiques proposées par le Centre de Gestion, le fait que les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année après délibération du Conseil d'Administration et précise la périodicité de facturation qui est assurée à la fin de chaque année civile,

Vu le projet de convention annexée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – AUTORISE le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention de prestation en matière d'archive au fil des évolutions tarifaires et en fonction des prestations mises en œuvre par la mission archive.



Le Président,

Xavier ELBAZ